

## Compte rendu de la séance du 24 avril 2017

**PRESENTS** : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - DONGUY Brigitte - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - BEAUDET Florence GIROD Françoise - FONTAINE Christian – ROCHE Philippe - JAYR Jacqueline - DELORME Bertrand

**ABSENTS EXCUSES** : TOURNAYRE Olivier - FALAISE Jean-Jacques - COTE Cécile - BERGHMANS Laurence - CHENE Lydie - BONNARD Yvon – Madame Edna TREIBER-FERBER a quitté la séance à 20 H 30

**ABSENTS** :

**Date de la convocation** : 14 avril 2017

**Secrétaire de séance** : Christian FONTAINE

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur Alfred BLATRIX a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur et qu'à ce titre le dossier sera rempli dans les meilleurs délais afin que la médaille lui soit remise lors de la cérémonie du 8 mai.

Le maire informe le conseil municipal que la question relative aux travaux et choix des entreprises sera vue en premier pour permettre à Madame TREIBER-FERBER de partir vers 20 H 30

### **TRAVAUX DIVERS : choix de différentes entreprises**

Edna TREIBER-FERBER maire-adjoint en charge des travaux de bâtiments, présente au conseil municipal les différents dossiers et devis en T.T.C. :

- fourniture de 3 blocs parking à installer devant le gîte communal pour permettre le stationnement des locataires : après en avoir délibéré, l'entreprise SIGNALS est retenue pour un montant de 572,28 €
- fourniture de 2 panneaux de « traversée de bovins » à installer le long de la Route Départementale n°52 à la Croix de Pommiers : 3 devis  
SIGNAUX GIROD : 173,70 €  
DIRECT Signalétique : 236,88 €  
SIGNALS : 606,48 €  
→ Après en avoir délibéré l'entreprise SIGNAUX GIROD est retenue pour un montant de 173,70 €
- renouvellement de la literie du gîte : matelas, protèges matelas, couettes, housses de couettes, oreillers, taies d'oreillers : UGAP 1 990,62 € MANUTAN 2 358,10 €  
→ Après en avoir délibéré, l'UGAP est retenue
- fenêtres du secrétariat de mairie et volet roulant (côté ouest) : 3 devis  
MOREL Services 8 631,53 €  
TROMAS 5 757,30 €  
C2M 7 303,14 €  
→ Après en avoir délibéré, l'entreprise C2M est retenue, la Sté TROMAS n'ayant pas répondu sur la même épaisseur de vitrage.
- une somme a été inscrite au budget pour l'entretien électrique
- changement de la porte d'accès au hall desservant la cantine et les sanitaires, et de la porte de la classe CP/CE1 située en bas :  
MOREL Services 9 520,80 €  
TROMAS 6 988,80 €  
BOYARD (1 seule porte) 4 085,00 €  
C2M 10 806,54 €  
→ Après en avoir délibéré, l'entreprise MOREL Services est retenue, la Sté TROMAS n'ayant pas répondu sur la même épaisseur de vitrage.
- des travaux extérieurs au gîte sont à prévoir : dalle béton, abri de jardin, auvent
- continuité du programme d'ADAP pour l'année 2017
- travaux appartement au-dessus de l'épicerie : reprise d'évacuation, recherche de fuite pour étanchéité terrasse, entreprise MJS Etanchéité retenue pour 2 310 €
- travaux de réhabilitation du cimetière : différentes entreprises ont été consultées. Seule l'entreprise GIVRE a répondu. Le carré A situé à gauche au-dessus de la croix sera réhabilité
  - o reprise d'environ 36 sépultures
  - o pose de muret de soutènement
  - o réhabilitation du carré : arrachage et évacuation de souches, dépierrage superficiel, comblement avec apport de terre végétale et engazonnement
  - o gestion des intervalles entre tombes
- Après en avoir délibéré l'entreprise GIVRE est retenue pour un montant total de 26 411 €.
- travaux de peinture école primaire (escalier PMR), église (escalier PMR) mairie (hall d'entrée), salle de Farget (boiseries)  
PETITJEAN 8 288,40 €  
ARDITO JACQUET 6 075,26 €  
FARGES 6 144,10 €  
→ Après en avoir délibéré l'entreprise FARGES est retenue.

- travaux Monument aux Morts : Edna TREIBER-FERBER informe le conseil municipal de l'aménagement autour du Monument : suppression de l'allée en gravier, engazonnement, arrachage et taille des buis détruits par la pyrale. Installation d'une ou deux tables de pique-nique. L'entreprise GIVRE sera contactée car des morceaux sont partis par le gel.
- aménagement du terrain situé à l'arrière de la salle du Farget (engazonnement) et sur le côté vers les colonnes de tri tenant attenant au centre de loisirs (haie et lice en bois basse)
 

BUGEY ESPACES VERTS	6 732,30 €
GALLAND Paysage	7 482,00 €
BALLAND Paysage	5 961,00 €
- Après en avoir délibéré entreprise BALLAND Paysage est retenue.
- matériel communal entretien paysage en projet
  - o installation de deux citernes pour récupérer les eaux de pluie reste à chiffrer les chéneaux
  - o achat d'une désherbeuse écologique multifonctions subventionnable à 80 % dans le cadre de l'élaboration du plan de désherbage.
  - o achat d'une balayeuse, d'une remorque
  - o broyeur pour végétaux : la location sera privilégiée
- réparation armoire réfrigérée cantine : un devis a été transmis pour le remplacement du ventilateur, ce qui permettrait de l'installer par la suite à la salle du Farget.
- en vue de lutter contre la présence de camionnettes stationnées sur certains chemins communaux, Edna TREIBER-FERBER propose l'installation de barrières forestières. Jacques CORRETEL indique que les barrières seraient une gêne occasionnée pour les agriculteurs et les chasseurs. Après débat il est proposé d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement avec demande de verbalisation par les gendarmes.
- complément d'information par Christian FONTAINE, concernant la future installation d'une seconde citerne de 1000 litres à la salle du Farget pour optimiser l'utilisation de l'eau par les employés communaux.

#### **COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du BASSIN de BOURG EN BRESSE :**

- o Approbation des statuts : le maire informe le conseil municipal du retrait de cette question de l'ordre du jour en raison de la non réception des documents.
- o Convention pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols - ADS

Le conseil communautaire a approuvé le 27 février 2017 les conventions de service commun et de service unifié pour l'instruction des actes et autorisations du droit des sols. Pour la commune de St Martin du Mont cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Ces conventions visent notamment à :

- Permettre à toutes les communes des nouvelles intercommunalités d'adhérer aux services communs et au service unifié ADS, dont la gestion est désormais confiée à la Communauté d'Agglomération
- Harmoniser l'organisation et les modalités inscrites dans les conventions des deux services pré-existants
- Préciser que désormais, le service unifié sera composé des 3 intercommunalités suivantes :
  - ⇒ Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse
  - ⇒ Communauté de communes de la Veyle
  - ⇒ Communauté de communes du pays de Bâgé et de Pont de Vaux

Cet élargissement conduit à un regroupement de 101 communes pour les 3 intercommunalités concernées :

- 75 communes pour la Communauté d'Agglomération
- 15 communes de la Communauté de communes de la Veyle
- 11 communes de la Communauté de communes du pays de Bâgé et de Pont de Vaux

Conformément aux engagements pris par le comité de pilotage en 2016, la Communauté d'Agglomération prendra à sa charge le coût de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols en lieu et place de ses communes adhérentes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve ces documents et autorise le maire à signer les conventions à intervenir.

#### **EXTINCTION ÉCLAIRAGE PUBLIC : approbation et horaires**

Le maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir entériner le dossier d'extinction d'éclairage public, les horaires d'extinction doivent être validés par une délibération du conseil municipal puis un arrêté du maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition des horaires : extinction de 23 h 30 à 5 h 30, les hameaux de la Chapelle et du Clodet le long de la RD 1075 restent éclairés

## **RÉTABLISSEMENT des VOIES de COMMUNICATION SUITE à la DÉLIMITATION du DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCÉDÉ de l'AUTOROUTE A 40**

Le conseil municipal est informé que dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier (DPAC) de l'autoroute A.40 et du rétablissement des voies de communication,

- le cabinet de géomètres-experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE à Dijon a été chargé par la Sté A.P.R.R. de procéder aux opérations de délimitations du domaine autoroutier concédé de l'A.40 qui traverse le territoire de la commune.
- cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit. Les frais de transfert seront à la charge de la Sté A.P.R.R.

Après avoir pris connaissance du projet et des plans, le conseil municipal émet un avis favorable à cette délimitation.

## **TIRAGE au SORT des JURÉS d'ASSISES**

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort de 3 personnes en vue de la préparation de la liste 2016 des jurés d'assises. Conditions avoir 23 ans, les personnes de plus de 70 ans en cas de tirage au sort pourront demander une dispense.

## **CONVENTION de PARTENARIAT BOURG HABITAT : avenant**

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 4 juillet 2011, il a été autorisé à signer la convention à intervenir entre la Commune et Bourg Habitat pour la construction de 16 logements au « Pré de la Cure » définissant les modalités d'organisation et d'intervention de chacune des parties, convention signée le 15 janvier 2016.

Compte tenu de l'avancement des travaux, il y a lieu de signer un avenant pour arrêter les modalités de prises en charge des aménagements et de la viabilisation et définir les limites de prestations de chacun, notamment pour l'éclairage public où le coût différentiel est pris en charge par Bourg Habitat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat.

Jacques CORRETEL informe le conseil municipal que suite à la réunion de chantier du 19 mai 2017, les travaux ont pris 8 à 10 jours de retard.

## **MOTIONS ASSOCIATION des MAIRES RURAUX de France**

Lors de l'Assemblée Générale des Maires Ruraux de France, le 19 mars 2017 trois motions ont été adoptées

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour soutenir ces trois motions

- o **Vœu pour la modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité**  
Réaffirmation du rôle de la mairie comme première maison de service public au plus près des concitoyens. Les communes doivent rester le premier point d'accès pour les démarches nécessitant un contact humain.

### ***Les maires ruraux déplorent une réforme imposée aux forceps***

*La réécriture de la procédure de délivrance des titres n'a pas fait l'objet de concertation suffisante préalable avec les maires ruraux. Le dispositif est passé en force en Conseil National d'Evaluation des Normes (CNEN), où les points de désaccord des élus n'ont pas été entendus. Ce mépris des élus locaux est insupportable. Les Maires ruraux dénoncent le fait que la décision de généraliser ait été prise avant même une véritable évaluation objective. Le choix des communes disposant des outils s'est fait à l'insu des maires, en particulier dans la définition du nombre de points de contacts et leur localisation dans les départements.*

### ***Le nombre de points de contact est notoirement insuffisant.***

*Certaines zones en sont totalement dépourvues. Les conséquences sur le fonctionnement démontrent l'accumulation de problèmes pour les citoyens (obligation de trajets, délai d'attente,...) et les maires et exigent que les communes concernées puissent être aidées à assumer les conséquences, à dues proportions, notamment financières, de cette transformation.*

### ***Les maires ruraux soulignent la faiblesse du dispositif mis en place***

*La volonté de moderniser les procédures administratives ne doit pas se faire au détriment de leur accessibilité, notamment pour les publics les plus fragiles. Le nombre de dispositifs de recueil (fixes et mobiles) des empreintes digitales disponibles et leur répartition sur le territoire sont inadaptés au regard du nombre de cartes d'identité délivrées chaque année. Ces dysfonctionnements impactent les usagers, en particulier les personnes âgées ou en difficulté de mobilité. Ils ont pour conséquence une priorisation dans les traitements pour les habitants des communes équipées laissant les autres citoyens à la marge. La carte d'identité n'est pas un document administratif anodin. Elle occupe une place spécifique avec une forte dimension symbolique. La mise en place laborieuse, et notoirement insuffisante, de ces nouvelles modalités de délivrance impose d'urgence une **révision du dispositif engagé**, afin de concilier plus efficacement besoins des citoyens et sécurisation des titres.*

*Elle doit être financée sur les crédits de l'Etat. La Dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR) ne peut être préemptée pour financer le retrait administratif de l'Etat. Les Maires ruraux proposent un **déploiement en nombre d'équipements nouveaux**, le lancement d'une **concertation qui les associe pour envisager les modalités de la poursuite de la participation des communes dans la procédure de délivrance des cartes d'identité**. **Les maires ruraux exigent de l'Etat qu'il trouve une solution technique pour que toutes les mairies de France soient à nouveau intégrées dans le système de dépôt et de remise aux demandeurs**. Ils l'interrogent sur l'effectivité du risque lié à la situation antérieure et sur les bénéfices en matière d'économie que génère cette décision incomprise et largement rejetée. »*

### ○ **Vœu contre la hiérarchisation des citoyens et des territoires**

« Les maires ruraux de France, réunis en Assemblée générale à Lyon, dénoncent l'idéologie urbaine que portent l'administration et une partie du champ politique et médiatique. La conséquence en est la définition de politiques publiques qui se font souvent au détriment de la recherche d'équilibre entre les territoires.

La loi de janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (« MAPTAM ») et la loi d'août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« NOTRe ») diffusent, ensemble, l'idée d'une hiérarchisation entre collectivités suivant le crédo « plus c'est gros, mieux c'est ».

Les 15 métropoles (Paris, Aix-Marseille-Provence, Lyon, Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse) – se verront rejoindre par 7 autres portant à 22 métropoles en 2018 (loi relative au statut de Paris donnant la possibilité à : Dijon, Orléans, Saint-Étienne, Toulon, Clermont-Ferrand, Metz et Tours de bénéficier de ce statut).

Ce modèle de développement de notre pays lui est préjudiciable. Que penser des autres villes qui s'autoproclament « métropole » sans en avoir les caractéristiques objectives et légales ?

La création de métropoles ne peut être la réponse unique aux problématiques d'organisation territoriale et d'occupation de l'espace. L'essentiel du territoire géographique métropolitain et ultramarin est rural. Il ne peut pas être considéré plus longtemps comme de simples interstices séparant les métropoles. Il doit être vu pour ce qu'il est, un archipel de pôles de développement à accompagner en propre, au sein de départements consolidés dans leur rôle d'aménagement du territoire. Leur délaissement, malgré des dispositions pensées uniquement comme correcteurs, est un pari fou que prend notre pays par le développement prioritaire des pôles urbains en laissant croire à la magie du rayonnement.

Les maires ruraux de France :

- Exigent des lois de finances l'égalité de traitement des habitants où qu'ils habitent ;
- Affirment le dogmatisme des lois « MAPTAM » et « NOTRe », qui accentue les déséquilibres territoriaux sous couvert de structuration territoriale ;
- Demandent l'abandon de cette vision erronée de l'aménagement du territoire et l'instauration d'un dialogue bienveillant et co-construit entre rural et urbain ;
- Une nouvelle répartition plus équitable des sièges dans les exécutifs pour les communes rurales dans les nouvelles intercommunalités ;
- Demandent aux candidats à l'élection présidentielle de faire connaître leurs positions sur cette question majeure de l'équilibre et de l'aménagement des territoires, aujourd'hui complètement absent du grand débat national. »

### ○ **Vœu pour un retour de l'Etat dans les territoires ruraux**

« Les maires ruraux de France, réunis en Assemblée générale à Lyon, dénoncent le retrait et l'absence progressive de l'Etat dans ses missions d'accompagnement et de conseil aux communes. Ils regrettent que celui-ci ait d'abord l'objectif de contrôler les communes, ce qu'elle fait par ailleurs de manière aléatoire donc non sécurisante pour les communes, plutôt que les accompagner juridiquement et techniquement (urbanisme, normes, sécurité,...).

La décision de l'Etat de supprimer des postes de fonctionnaires dans les préfetures et de ses services déconcentrés a des conséquences fortes sur le fonctionnement des territoires ruraux et la sécurisation de l'action des maires.

Son choix de s'effacer se poursuit, années après années, sous diverses formes : réforme des implantations territoriales de l'État (gendarmeries, services déconcentrés régionaux, sous-préfetures...), appauvrissement qualitatif des fonctions d'aide et de conseil des services déconcentrés aux communes, etc...les retraits significatifs dans les territoires ruraux alimentent le sentiment d'abandon perçu par les habitants de ces territoires.

Confrontées à des réductions d'effectifs, les directions régionales et départementales se recentrent sur les missions de contrôle, au détriment de l'accompagnement des communes. Ces évolutions ont une forte répercussion sur les communes rurales, dépourvues d'une équipe d'administrative étoffée susceptibles de répondre à la multiplicité et à la technicité des dossiers et projets qui les impactent. Les Agences départementales, déployées de manière inégale dans les départements français ne parviennent pas à se substituer aux compétences de l'Etat sur l'ensemble des besoins ; les intercommunalités, en pleine agitation, se voient dans l'impossibilité de fournir des services de manière équitable sur leur territoire, dans des délais raisonnables, sans augmenter la dépense publique ni garantir le développement de compétences équivalentes.

Il n'est pas acceptable que les arbitrages comptables des politiques engagées au niveau national aboutissent à abandonner en priorité des missions pourtant indispensables pour les communes rurales.

Les maires ruraux dénoncent l'absence croissante d'interlocuteurs de l'Etat susceptibles de répondre efficacement aux demandes d'expertise et de conseil des communes rurales et demandent à l'Etat d'assumer son rôle pleinement en matière d'aménagement équilibré du territoire.

Ils proposent de revisiter le périmètre et les modalités d'action de l'Etat pour diminuer la charge de travail des fonctionnaires et redéployer les postes de l'administration centrale vers les territoires. »

## **URBANISME et DROIT de PRÉEMPTION**

Jacques CORRETEL fait part au conseil municipal que la commission urbanisme s'est réunie le mercredi 19 avril 2017 pour étudier les différents dossiers.

## **COMPTE-RENDUS de REUNIONS**

- Lors du précédent conseil municipal d'enfants 4 propositions ont été formulées, à savoir :

- arbre à vœux
- tables d'orientation à la Croix de la Dent
- jeux pour enfants
- city stade

Dans un premier temps, un arbre à vœux serait installé vers le mur en face de la mairie avec une boîte aux lettres.

- Brigitte DONGUY informe le conseil municipal de la semaine culturelle « curiosités » qui se déroulera du 6 au 14 mai, avec notamment le 12 mai « la nuit gourmande du cinéma » à la salle des fêtes de Saint Martin du Mont, qui débutera à 18 H 30 avec un film pour enfants et se terminera après 1 H 00, au programme 4 films présentés avec pauses gustatives. Il est demandé que le maire ou un adjoint soit présent pour l'inauguration de cette nuit.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Pôle territorial de Ceyzériat :

Les anciens délégués au conseil communautaire sont sollicités pour la constitution de groupes de travail au sein de la Conférence Territoriale Sud Revermont.

Groupe 1 : voirie → Laurent PAUCOD

Groupe 2 : assainissement – environnement → Laurent PAUCOD, Françoise GIROD, Patrice PERROTIN

Groupe 3 : équipements culturels, sportifs, enfance et petite enfance : Jacques CORRETEL, Brigitte DONGUY

**Le Maire**  
**Laurent PAUCOD**